

Paris, le 12 juillet 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission Mixte Paritaire préserve le VERSEMENT TRANSPORT

Consciente des conséquences négatives qu'une exonération de Versement Transport aurait sur le fonctionnement et le développement des transports publics urbains, la CMP a adopté, le lundi 11 juillet, le texte du projet de loi d'habilitation, amendé par le Sénateur MERCIER pour exclure le versement transport de l'exemption de droits prévue au profit des entreprises franchissant le seuil des dix salariés.

Les associations d'élus se félicitent de la décision de maintenir le seuil de 9 salariés en dessous duquel l'entreprise est exonérée du versement transport. Le maintien de l'intégralité de la ressource et la préservation de l'autonomie fiscale de la collectivité sont respectées.

La modification des règles relatives au seuil de perception du versement transport aurait constitué une véritable menace pour les transports publics urbains, financés en grande partie grâce à cet impôt spécifique depuis 1971.

Le 29 juin dernier, dans un communiqué de presse soulignant l'« impasse » dans laquelle se trouvait le transport public, le GART estimait le coût de cette disposition à 450 millions d'euros, soit 10% du produit total du VT, et demandait au Gouvernement d'y renoncer.

La mobilisation générale des associations d'élus fut immédiate pour demander que, en cas d'adoption de cette disposition, un dégrèvement transparent assurant le maintien de l'intégralité de la ressource et la préservation de l'autonomie fiscale de la collectivité soit appliqué.

Les craintes des autorités organisatrices de transport ont finalement été entendues par la CMP qui a adopté le texte de loi amendé par le Sénat.

Contacts presse

ACUF Olivier Landel Tél. : 01 42 22 19 19 Fax : 01 42 22 07 80 Mèl : presse@communautes-urbaines.com	ADCF Katia Paulin Tél. : 01 55 04 89 00 Fax : 01 55 04 89 01 Mèl : k.paulin@adcf.asso.fr	AMGVF Sandrine Le Morvan Tél. : 01 44 39 34 56 Fax : 01 45 48 98 54 Mèl : amgvf@grandesvilles.org	GART Agence Précision Aurélie Bois Tél. : 01 43 38 22 23 Fax : 01 43 38 77 77 Mèl : ab@precision.fr
--	--	---	--